

REUNION DU 22 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 novembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, Béatrice SAINT-SOLIEUX, Cédric DUFOUR.

Absent : DÉsirÉ Maxime, CARRE Hyacinthe

Procurations : /

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative pour un transfert de crédit.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2018.

1. LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Monsieur Le Maire a convié le conservatoire d'espaces naturels de Picardie dans le cadre du renouvellement de son bail emphytéotique et Monsieur Philippe FLEURY agriculteur pour son pâturage qui est effectué chaque année. Pâturage indispensable et Monsieur FLEURY souhaite continuer le partenariat. Il faudra néanmoins le repenser en augmentant le nombre de brebis ou faire pâturer en deux fois.

Après avoir échangé sur les projets, les réalisations dans les larris et évoqué les différents partenariats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le bail avec le conservatoire pour une durée de 99 ans.

2. CONTRAT SACPA

Le contrat porte sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Ce contrat a pour vocation de définir les modalités d'intervention de la SACPA.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal se déclare favorable à la reconduction du contrat de la SACPA.

3. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le chapitre 14 ne dispose pas des crédits ouverts suffisants pour assurer le paiement des cotisations dues en fin d'année.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative afin de provisionner le compte 739223. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide le transfert de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT (Dépenses)	+	-
Chapitre 11		- 339,00 €
Chapitre 14	+ 339,00 €	
T O T A L		/

4. TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur Le Maire propose de reconduire les taux actuels.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 1.5 % et de 10 % sur la zone délimitée rue du Stade.

5. QUESTIONS DIVERSES

- *Fibre* : Dans le cadre du futur déploiement de la fibre dans la commune, l'implantation d'une armoire fibre sera positionnée en face du 240 rue de Saint Sauflieu.
- *Affiliation volontaire au SDIS* : Monsieur Le Maire informe l'assemblée qui ne s'oppose pas à cette affiliation.
- *PVR* : Monsieur Le Maire rappelle ses échanges avec Madame Barbara POMPILI suite à la suppression de la PVR. Les communes ne disposant que d'une carte communale ne peuvent pas avoir accès aux conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) et ne peuvent avoir recours qu'à la Taxe d'Aménagement (TA), qui ne peut être perçue qu'a posteriori. Elles n'ont souvent pas les moyens d'avancer les sommes nécessaires aux travaux de voirie et d'extension des réseaux d'eau potable, d'électricité et de télécommunications et se retrouvent donc dans l'impossibilité de viabiliser certains terrains, pourtant référencés comme zone à aménager La question sera publiée au journal officiel.
- *Bus* : Monsieur Le Maire précise qu'il a dû intervenir une nouvelle fois pour le passage du bus scolaire en pause méridienne. Il tient à rappeler que le surcoût engendré par le ramassage des enfants de notre commune qu'ils soient au nombre de 4 ou plus doit être supporté par le SISCO. En effet, la répartition des participations communales est bien établie en fonction de la population pour 50 % et en fonction du nombre d'élèves pour l'autre moitié. Un ratio nettement en notre défaveur par rapport à la prise en compte uniquement de la population.
- *Bâtiment terrains de sports* : Amiens Métropole va effectuer des travaux afin de mettre des bardages en clin au terrain de sports.
- *Nid de frelons* : Un nid a été constaté le 9 novembre 2018. Monsieur Bruno BARDET a immédiatement pris contact auprès du service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture.
- *Scouts* : Les scouts de la Paroisse Saint Martin pourraient éventuellement solliciter la commune pour un lieu d'accueil.

- *Repas des aînés* : Monsieur Le Maire adresse ses remerciements aux membres du conseil qui ont préparé la salle, servi nos aînés ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leur aide lors de cette sympathique manifestation. Il exprime toute sa gratitude et adresse ses félicitations à Betty ROGER et Bruno BARDET, assistés de François LOFFREDO dans l'organisation très maîtrisée et la confection de plusieurs plats.
- *Arbre de Noël* : Le 8 décembre aura lieu l'arbre de Noël de notre Commune. A 15 H.00 pour les aînés – 15 H 30 pour les enfants et leurs parents. L'organisation est confiée à Madame Béatrice SAINT SOLIEUX et Messieurs Hyacinthe CARRE et Cédric DUFOUR.

Les Membres du Conseil Municipal